



## **ATTENTION – INFORMATION COMMUNALE ROUTE BARRÉE DU 02 AU 06 FÉVRIER 2026**

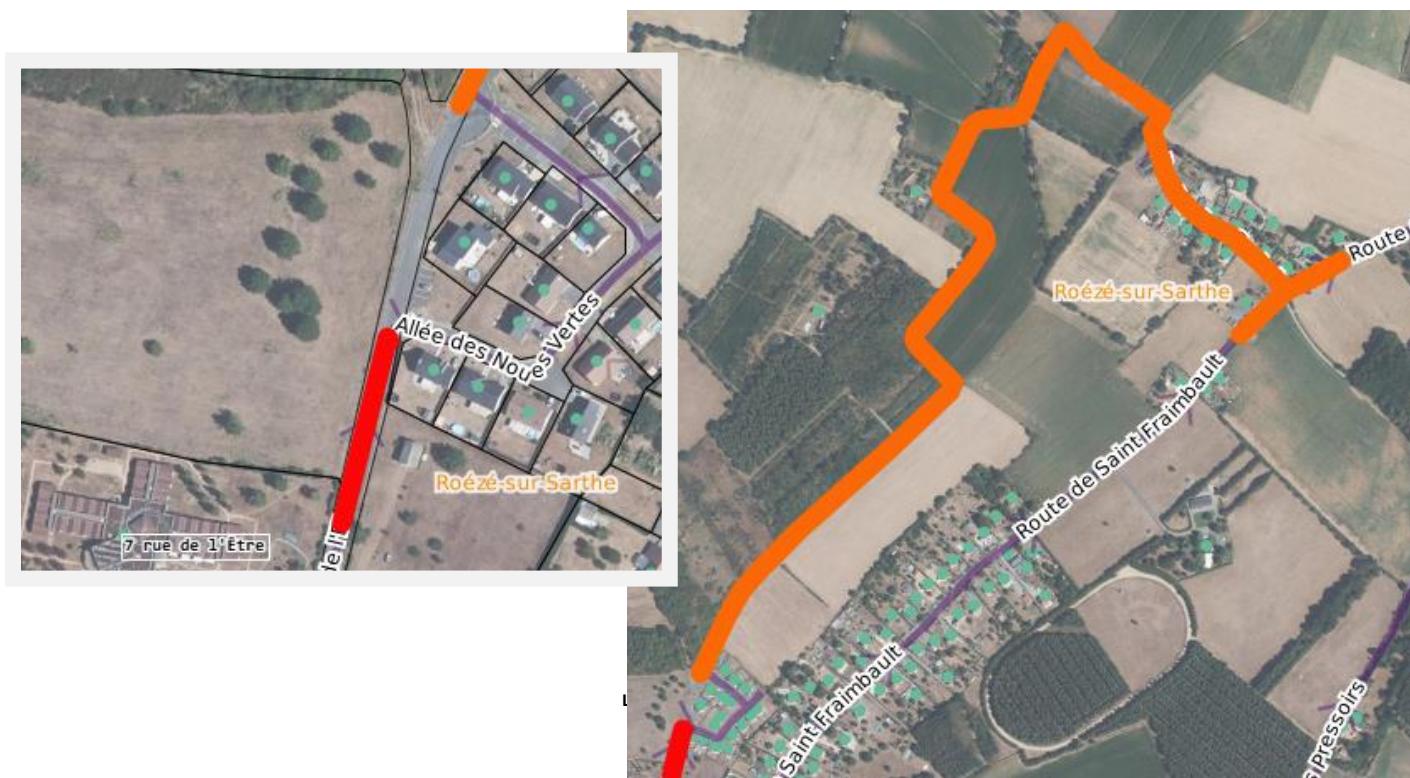
Dans le cadre des travaux d'assainissement nécessaires à la création du nouveau lotissement « La Boutares de l'Être », la rue de l'Être (du n°7 de la rue de l'Être au n° 1 de l'allée des Noues Verte) sera interdite à la circulation du 02 au 06 février 2026

Une déviation pour les véhicules sera mise en place en direction du chemin de l'Isambardière (VC45), route des Gratais et route de Saint Fraimbault (voir schéma ci-dessous).

L'accès piéton sera maintenu et sécurisé pendant toute la durée des travaux.

L'entreprise TP Ouest met tout en œuvre pour réduire au minimum la durée du chantier et la gêne occasionnée.

Vous remerciant de votre compréhension



### **Légende**

- route barrée (red line)
- déviation (orange line)

Fait à Roëzé sur Sarthe, le 26 janvier 2026,

  
Le Maire, Mme Catherine TAUREAU



Commune de Roëzé-sur-Sarthe

15, rue de la Mairie  
72210 Roëzé-sur-Sarthe  
tél. 02.43.77.26.22  
mairie-roeze@wanadoo.fr